

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL de SAINT GEORGES MONTCOCQ

En date du lundi 23 janvier 2012

Sous la Présidence de Monsieur Jean Yves LAURENCE, Maire.

Secrétaire de séance : A. LEBOURGEOIS

Conseillers présents : P. MAUDUIT, A. TALVAST, M. LEMARQUAND, G. DUCHEMIN, I. LEBAS, N. BEUVE, S. L'HOTELLIER, C. STCHEPINSKY, P. HENNEQUIN, S. LEGROS

Conseillers absent(s) avec pouvoir :

Conseillers absent(s) : B. PICAN, JY. BERTRAND, S. DAMOVILLE

1- TRANSFERT DES PARCELLES ZH 90, 91, 95 et 149

Lors de l'aménagement de la rue des Fontenelles et de l'avenue du Cotentin, M. et Mme Gérard LEMOINE ainsi que M. et Mme Marcel LEDOUIT avaient cédé à la commune :

- les parcelles ZH 90, 91 et 149 (propriété de M. et Mme LEMOINE)
- la parcelle 95 (propriété de M. et Mme LEMOINE et de M. et Mme LEDOUIT).

Toutefois, les démarches nécessaires auprès des hypothèques n'avaient pas été réalisées. Aussi, il est proposé au conseil municipal de régulariser la situation.

Ainsi, dans un premier temps :

- M. et Mme LEMOINE vont céder à la commune les parcelles ZH 90, 91 et 149 à titre gratuit via un acte administratif
- M. et Mme LEMOINE et M. et Mme LEDOUIT vont céder à la commune la parcelle ZH 95 à titre gratuit via un acte administratif ;

Dans un second temps, afin de ne pas modifier l'aspect du terrain de leur maison, une partie de la ZH 95 sera rétrocédée à M. et Mme LEMOINE par acte notarié.

Délibération 01-2012

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte les transferts de propriété ci-dessus et donne au maire tous pouvoirs pour signer les documents afférents au dossier.

2 - TRANSFERT DE LA COMPETENCE SPORT A LA CASA

Ces dernières années, la Communauté d'Agglomération est intervenue dans le domaine sportif en décidant ou participant à la réalisation d'équipements structurants pour le territoire :

- le centre aquatique ;
- le centre équestre ;
- le golf compact ;
- le gymnase communautaire.

A chaque fois, la maîtrise d'ouvrage communautaire a permis de donner la bonne dimension aux projets.

Néanmoins, l'intervention ponctuelle de l'Agglomération n'est pas satisfaisante si elle ne s'accompagne pas de la définition d'une véritable politique globale sur l'ensemble du territoire.

De plus, les équipements mis à disposition par les communes, accueillent des pratiquants de toute la communauté. Dans le contexte de contrainte budgétaire actuel, il semble équitable d'affecter une partie de la majoration de dotation liée au passage en communauté d'agglomération et au transfert de compétence au financement de dépenses y afférent.

Le transfert de l'intégralité de la compétence « SPORT » (construction, entretien et gestion d'équipement, subventions aux clubs, suivi des clubs) contribuerait ainsi à une prise en compte plus cohérente et

mutualisée des besoins actuels et à venir.

Pour cela une modification des statuts de Saint-Lô Agglomération est nécessaire.

PROPOSITION DE MODIFICATION DES STATUTS

II – COMPETENCES OPTIONNELLES

3- services et équipements sportifs, sociaux, de loisirs et culturels

- participation au C.L.I.C du pays Saint-Lois (Centre Local d'Information et de coordination),
- Animation sportive, financement des associations sportives, construction, entretien et gestion de l'ensemble des équipements sportifs publics situés sur le territoire communautaire ainsi que les équipements de loisirs d'intérêts communautaire suivants :
 - le parc urbain (fonds de concours apporté par la commune d'implantation de l'équipement pour l'investissement et le fonctionnement),
 - le square du val Saint-Jean (fonds de concours apporté par la commune d'implantation de l'équipement pour l'investissement et le fonctionnement),
- participation au financement de l'équipement culturel suivant :
 - multiplexe cinématographique

Délibération 02-2012

Après en avoir délibéré, 11 voix pour et 1 voix contre, le conseil municipal approuve le transfert de la compétence sport au profit de Saint-Lô Agglomération.

3 - SUBVENTION A JO'S THEATRE

L'animation des Vœux du Maire 2012 a été assurée par la représentation théâtrale de la troupe Jo's Théâtre.

Il est proposé au conseil municipal de leur octroyer une subvention d'un montant de 500 €.

Délibération 03-2012

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide de verser une subvention d'un montant de 500 € à Jo's théâtre.

4 - COMPTE RENDU DE LA COMMISSION VOIRIE

Le 14 janvier dernier, la commission voirie s'est réunie pour étudier les travaux à effectuer en 2012.

- 1) Rue de Bransgore : Création d'un chemin d'accès au terrain communal dans le lotissement Gorregues + Création d'un cheminement piéton reliant le lotissement Century 21 à la rue du Pressoir. Des devis seront demandés
- 2) Chemin du lieutenant Bras : Proposition d'un bicouche. Des devis seront demandés
- 3) La Réaumerie : Nettoyage de l'axe du chemin sera réalisé en régie

- 4) Chemin d'exploitation du Maizeray au Maupas : Débernage, recalibrage du chemin, empierrement est envisagé. Des devis seront demandés + Bicouche préconisé à l'entrée du chemin de M. Simon, rout de Rampan
- 5) Le Clos Binot : Deux buses seront positionnées à l'entrée de la propriété de M. Badarelle + proposition de la réfection de chemin en bicouche sur 200m.
- 6) les Fontenelles, derrière les écoles :Le chemin prend forme. De nouveaux apports sont actuellement effectués par l'entreprise STURNO.
- 7) Trottoir des écoles : Le stravaux sont faits en régie et ont pour but de refaire les évacuations.

5 - TRAVAUX - ACCESSIBILITE

Un diagnostic a été réalisé par le cabinet ACF avant de vérifier la confirmité des structures de la commune vis à vis des normes d'accessibilité. Le cabinet a effectué une 1ere estimation des travaux nécessaires : 64 000 € pour la mise aux normes des bâtiments. La commission bâtiments se réunira pour étudier le diagnostic et voir les travaux réalisables en régie.

6 - TRAVAUX A LA CANTINE

Des travaux sont actuellement en cours à la cantine afin d'améliorer l'évacuation des eaux usées.

7 - QUESTIONS DIVERSES

a) Polyfolia

Le festival du chant chorale aura lieu du 30 octobre au 4 novembre 2012